

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **30**
Nombre de votants : **35**
Date de convocation : **11/09/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 19 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : RPQS 2018 EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER, BATALLER-SCIRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

N.CRUQ (Fourques) à J.L.PUJOL
P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
M.FERRER (Terrats) à A.PUIG
R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Fathia CHARPENTIER est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

27/2019

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (Exercice 2018) :

VU les statuts de la Communauté et sa compétence en matière de gestion de services publics de l'eau potable et de l'assainissement

VU les termes de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et de son décret d'application n°07-675 du 2 Mai 2007,

VU l'article L2224-5 du CGTC,

Le Président **INDIQUE** à l'Assemblée que la collectivité, autorité délégante responsable de ces compétences, est tenue de présenter à l'Assemblée délibérante les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2018.

Il **DONNE** connaissance à l'Assemblée du contenu de ces rapports ainsi que les rapports annuels du délégataire correspondants.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

ADOpte, conformément à l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, les Rapports de Présentation sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2018 présentés par son Président.

PRECISE qu'un exemplaire de ceux-ci sera transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et notifié à chacune des communes de la Communauté de Communes qui devront les présenter à leur Conseil Municipal.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.



Le Président,

René OLIVE